



Compte rendu Conseil Municipal du 27 Novembre 2025

Présents : Alain Debard, Catherine Cachard, Lise Russier, Magali Ruel, Audrey Pouix, Brigitte

Royer, Lucien Roux, Gilbert Ruel, Pierre Suchère, Hebert Masse,

Ont donné pouvoir : Edith Battendier à Brigitte Royer, David Genest à Hebert Masse, Pascal

Riou à Alain Debard

Absent : Thomas Guilhot

Approbation et validation du compte rendu du conseil municipal du 02 Octobre 2025

□ Zone humide « Chaux de la Roue »

Présentation du projet technique par Mr Maron de l'ONF et de l'aspect financier.

Constat au plan financier : La recette de la vente des bois ne couvrira pas les frais liés à l'abattage et au débardage. Le désengagement financier de la COMCOM (37 000€) sur ce projet (d'autres priorités se sont fait jour suite à la crue du 17 octobre), que la commune devra assumer, impactera les bénéfices retirés de l'exploitation et de la vente des bois (de faible valeur). Apres débat il est convenu de surseoir à ce projet. (12 voix pour et 1 abstention).

Participation financière du Syndicat du Lizieux :

Le syndicat propose une convention fixant une participation à hauteur de 40% pour la réfection des voies de desserte de la Foret Intercommunale du Lizieux. Accord du Conseil.

Pour la commune du Mazet 3 routes communale sont éligibles (du CD 47 Montgiraud jusqu'à l'ancien foyer de ski de La Bataille ; A Faurie du CD 47 jusque chez Sébastien Ferrier ; A Majal du CD 47 jusque chez Emilie ROUSSET. Travaux à programmer sur 2026/2027.

Convention avec les Amis de l'Eglise de SAINT VOY

Suite au courrier de la Sous-Préfecture le conseil annule la délibération 2025-40 concernant la convention avec l'Association des Amis de l'Eglise de Saint-Voy, nous sommes dans l'attente d'une proposition d'une nouvelle convention par les services de la Préfecture.

Travaux à l'Eglise de SAINT VOY

Après présentation du travail préparatoire par l'Association des Amis de Saint Voy, le conseil donne son accord à l'unanimité pour prendre le relais et conduire les travaux de remplacement des huisseries, il conviendra de passer prochainement une convention avec la Fondation du Patrimoine.

Le montage financier prévisionnel s'établit comme suit :

Dépenses

Devis entreprise : 26 420

€HT Recettes :

Subvention DRAC	30%	7926 €
Subvention Département 30%		7926€
Don de l'association à la commune	7400€	(dont Fondation Bullukian)
Financement à la charge de la Commune	3168€	
Total :		26 420€

Le Conseil approuve ce plan de financement et décide de solliciter les subventions auprès de la DRAC et du Département.

Emprunt pour financer l'investissement sur le réseau d'eau potable (route de Fay et route du Lizieux) dans le budget de l'Eau:

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de la Caisse d'Epargne qui nous accorde un prêt de 150K€ au taux fixe de 3,35/100 sur 10 ans.

Eclairage du parking de l'école

Au vu du plan d'électrification proposé par le Syndicat d'Electrification qui prend en charge les travaux à hauteur de 45%) le Conseil municipal demande de prévoir :

- des prises pour recharge voitures électriques à l'endroit le plus adéquat (branchement).
- un éclairage du cheminement piétonnier le long du mur de l'école.
- La suppression du tableau de prises type marché vers la chaufferie.

D'autre part le positionnement des points d'éclairage du parking est à optimiser.

Garantie emprunt ESAT

La commune se porte caution pour un montant de 100 000€ afin de garantir une partie de l'emprunt que l'ESAT a contracté pour la construction d'une cuisine centrale. Accord du conseil Municipal à l'unanimité

Adhésion de la Commune d'ARAULES au SIPEP

Validé à l'unanimité par le conseil

Centre de gestion de la Haute Loire

Le Centre de gestion propose d'adhérer au groupement de dématérialisation des marchés Accepté par le conseil.

Vente de biens de section :

FAURIE : Mme Raviciotti demande à acquérir une bande de terrain devant sa maison et l'emplacement de son carport.

Accord du conseil au tarif de 10€ le m². Frais de géomètre et notaire à la charge de l'acquéreur. LE ZOUAVE : Mr et Mme Ferrier souhaitent acquérir une bande de terrain devant leur maison ainsi que l'emplacement du potager

Accord du conseil au tarif de 10€ le m². Frais de géomètre et notaire à la charge de l'acquéreur.

Financement Crèche :

Le fonds de concours demandé par la Communauté de Communes du Haut-Lignon à la Commune pour la construction de la nouvelle crèche est de 193 689,51€ (soit 20% du montant global des travaux).

Les versements seront étalés sur cinq ans.

Adhésion a la Mutuelle Santé ENTRAIN pour le personnel

Le conseil donne son accord sur la possibilité offerte au personnel pour souscrire a la mutuelle santé négociée auprès de la société ENTRAIN.

Modification lignes de crédit :

3035€ sur la ligne fonctionnement
3760€ sur la ligne investissement

Frelons asiatiques :

Il est constaté localement une prolifération inquiétante du Frelon asiatique le conseil souhaite qu'une présentation de la problématique et des solutions possibles soit faite à l'ensemble de la population (Kevin Chille du Bouchat s'est proposé pour mettre en place cette information). Un article sera prévu également dans le bulletin municipal de l'hiver

Nomination des agents recenseurs :

Le recensement de la population communale va se dérouler sur notre commune à partir du 15 janvier 2026, faites bon accueil aux agents recenseurs choisi par le Conseil. Jeanine Roux, Jean Cachard et Charly Robert

Ecole : accord pour la journée de formation des ASTEM

Infos La présentation des vœux de la Municipalité aura lieu le samedi 27 décembre à 18h00 salle du Calibert.